



Date en vigueur: 1^{er} avril 2009

BREVET D'INSTRUCTEUR ÉVALUATEUR ÉLÉMENTAIRE

Préalables :

Le candidat doit :

1. Être âgé d'au moins 21 ans;
2. Être dûment en règle pour l'année en cours comme instructeur de croisière intermédiaire, ou comme instructeur-évaluateur en voile légère niveau noir;
3. Obtenir une note d'au moins 90 % aux examens écrits;
4. Démontrer l'habileté de naviguer et enseigner avec un niveau convenable de bonne conduite nautique;
5. Avoir les qualités requises pour devenir instructeur évaluateur;
6. Pouvoir critiquer et évaluer de façon positive;
7. Faire preuve de détermination et d'engagement dans la promotion du Programme d'apprentissage de voile croisière de l'ACY et de ses normes et politiques de même que celles de l'association provinciale de voile dont il relève;
8. Être recommandé par un instructeur évaluateur sénior de croisière en règle et par l'association provinciale de voile dont il relève;
9. Être sélectionné par le comité de l'ACY FLC/P.

Notes:

1. Le nombre d'instructeurs évaluateurs (IE) présent dans chaque région est établi selon les besoins locaux. Le fait de devenir IE découle d'un privilège, non pas d'un droit.
2. L'organisation et la planification des cliniques d'IE relèvent du Comité de formation croisière de l'ACY.
3. Après avoir réussi la clinique d'évaluation de l'ACY, le candidat IE doit organiser et tenir un processus d'accréditation d'instructeurs de croisières élémentaire sous l'égide de deux IE qui remettront leur rapport au comité de formation croisière de l'ACY peu après la fin du processus. Ces démarches doivent être faites dans les douze mois suivant la clinique de l'ACY.

Certification

Un IE élémentaire peut être le conducteur en duo pour tout Programme de formation et de perfectionnement individuel, pourvu que :

- l'IE est accrédité pour accréditer les étudiants au niveau de l'instructeur à être accrédité; et
- l'IE a enseigné à un minimum de deux (2) cours de niveau étudiant à ce niveau.

L'IE doit être présent tout au long du processus d'accréditation. L'IE qui n'aurait pas observé un candidat pendant le processus ne sera pas autorisé à appuyer sa candidature.

Les instructeurs/IE doivent s'inscrire annuellement avant d'enseigner ou de remettre des certifications de l'ACY.

Un candidat instructeur/IE devrait posséder tous les éléments préalables, avant de s'inscrire dans une clinique et doit compléter toutes les exigences pour la certification, à l'intérieur de quatre mois du dernier jour du Programme de formation et de perfectionnement individuel, dans lequel le candidat instructeur a participé.

La recertification est exigée, à l'intérieur de 36 mois de la fin de la première année calendaire, suivant le dernier jour d'une certification, recertification ou programme de formation et de perfectionnement individuel initial, pour tous les niveaux d'instructeur/IE, tel qu'autorisé par le comité de l'ACY FLC/P. Pendant la période de trois ans avant la recertification, l'IE doit avoir enseigné à une combinaison de brevets d'étudiants et d'instructeurs et avoir effectué du travail significatif de comité reconnu par le comité de l'ACY FLC/P.



Date en vigueur: 1^{er} avril 2009

La recertification se fait par demande auprès de l'ACY, selon le Manuel de la politique de la division de la formation ou en suivant un programme de formation et de perfectionnement individuel pour renouveler ou mettre à niveau les qualifications de l'instructeur/IE.